

Direction des Transports et de la Mobilité

2021 BA 08.1

PRESENTATION

Une Agglo de 120 000 habitants, au dynamisme reconnu par plusieurs classements nationaux, porte l'ambition d'un modèle innovant de Métropole moyenne, attractive, solidaire et responsable.

Son cadre de vie reconnu, son dynamisme économique, sa situation géographique privilégiée à moins de 2h de Paris, Bordeaux et Nantes (A10/A83 LGV) et 1h du littoral en font un territoire d'installation durable.

Sur la base du SCoT approuvé en février 2020, Niort Agglo est engagée dans l'élaboration de son PLUi-D qui traduira ses ambitions en matière de mobilité en cohérence avec son organisation territoriale.

Après la mise en place de la gratuité des transports en commun en septembre 2017 dont une partie des véhicules sera alimentés en BioGNV dès 2023, le développement d'un service de location longue durée (800 vélos à assistance électrique, 3 vélos cargos et 15 trottinettes électriques) et d'une offre de vélos en libre-service (50 vélos répartis sur 6 stations), Niort Agglo souhaite faire de la mobilité un vecteur de développement durable et d'équilibres territoriaux dans le cadre de ses schémas directeurs et programmes d'actions.

MISSIONS

Vous souhaitez participer au développement de ce projet actuel et futur, co • construire des actions, mêlant climat, transport et territoire orientées « mobilité durable » intégrer une équipe dynamique, autonomie et accompagnement des compétences sont des valeurs qui comptent ;

La Délégation à l'Aménagement du territoire, en lien avec la Direction Transports et Mobilités, vous propose un poste orienté vers 4 grands axes

- Volet Déplacements et Mobilités du PLUi
 - Conduire les études de mise en oeuvre de l'ensemble du POA (« PDU ») dans le cadre de l'élaboration du PLUi-D (études, concertation•)
 - Assurer la cohérence du projet de POA avec les programmes établis : SRADDET, SCoT/PLUi-D, PCAET, PLH, Déchets•
 - Sécuriser le projet de POA en termes de planning et de procédures
 - Contribuer à la rédaction du rapport de présentation, du règlement, du zonage, des ER, des OAP pour le volet « mobilités »
- Volet Observatoire des mobilités et démarches innovantes
 - Analyser les pratiques et les usages (étude déplacements, enquêtes•)
 - Proposer et mettre en oeuvre une démarche « temps dans la Ville »
- Volet Maillages communautaires en lien avec l'armature territoriale
 - Animer la définition et la mise en oeuvre du Schéma Directeur des Infrastructures routières en lien avec le CD 79
 - Conseiller les communes pour la définition et la mise en oeuvre de schémas de déplacements ou de stationnement
 - Animer la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie
- Volet Desserte territoriale ferroviaire et routière de transports de marchandises et de passagers
 - Animer les partenariats SNCF et Région : infrastructures et services
 - Proposer une organisation de type « dernier kilomètre »

PROFIL

Vous disposez :

- d'une formation supérieure (niveau I ou II) en Transports/Déplacements/Mobilités ou à défaut en aménagement du territoire avec une expérience dans le domaine des mobilités.
- d'une expérience (stages et/emplois) dans le domaine des mobilités

Vous maîtrisez le pilotage de projet, la conduite d'entretien et l'animation de groupe

Vous savez gérer les projets complexes et travailler avec de multiples partenaires

Vous êtes rigoureux (se), autonome, réactif (ve) et force de proposition

Votre capacité d'analyse et de synthèse ainsi que votre aptitude au travail collaboratif seront appréciés

CONDITIONS STATUTAIRES

Peuvent postuler :

- Les agents titulaires relevant des cadres d'emplois de rédacteur ou technicien, ou des grades d'attaché ou d'ingénieur
- les lauréats de ces concours
- Les agents non fonctionnaires sous réserve de justifier des compétences requises

Nous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises ; définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle (art 38 de ladite loi).

REMUNERATION

CDD 24 mois, rémunération selon expérience.

RENSEIGNEMENTS

Après :

de Alexandre SOLER . Directeur Aménagement Durable du Territoire et Habitat par mail : alexandre.soler@agglo-niort.fr

de Sébastien FORTHIN . Directeur Transports et de la Mobilité :

sébastien.forthin@agglo-niort.fr

Adresser votre lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, de la copie de vos diplômes et du dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires (à fournir obligatoirement avec le dossier), avant le **17/02/2022** en mentionnant la référence **2021 BA 08.1** sous couvert de votre responsable hiérarchique direct pour les agents de la CAN, à

Monsieur le Président

Par mail, à candidature.rh@agglo-niort.fr

ou

Par courrier, à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Service des Ressources Humaines

140 rue des Equarts

CS 28770 - 79027 NIORT

A Niort, le 16/12/2021.

Pour Monsieur le Président,
Jérôme Baloge,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

M. Maël SIMON